



claudine.georges74@sfr.fr

## Contribution de Claudine GEORGES

### Un territoire... pour demain

Le territoire, tel qu'il est conçu actuellement, est né d'une notion nouvelle de la géographie humaine datant des années 1980. Elle fut enrichie depuis 1990 des sciences sociales et politiques définissant un lieu d'appartenance qui initie des projets individuels et collectifs.

À l'origine, il existait un espace géographique, l'homme se l'est approprié (territoire de "terra" terre avec le suffixe -orium). Cette notion a d'abord été étudiée chez les animaux, plus particulièrement chez les oiseaux. Lorsqu'un animal marque son territoire, il ne défend pas un espace mais il se réserve un espace pour se défendre. Il le contrôle pour pouvoir se protéger, c'est le "terrere" qui a un lien direct avec "le jus terrendi" le droit de terrifier.

De même, pour l'espace géographique, lorsqu'il y a une intervention humaine, celui-ci devient un territoire qui conditionne alors les rapports entre les individus, la formation de groupes marquant leur influence. Si on remonte au temps du Moyen Age, on remarque qu'à cette époque la plupart des territoires ont assuré l'appropriation de leur forme. C'est souvent la résultante de pouvoirs partagés entre la chrétienté et la féodalité. Les limites n'étaient pas nettes, la réunion de deux communautés était souvent à l'origine de création de villages et l'extension des villes était assurée par l'annexion de faubourgs. Elles pouvaient profiter de l'énergie des villages et des taxes et impôts divers versés.

Le territoire est devenu un terme polysémique, de signification variée, adapté à une époque donnée suivant l'angle d'approche et les disciplines qui l'étudient. Il peut désigner des domaines variés :

- l'étendue d'un pays où on peut exercer son autorité
- une partie de la surface terrestre
- un espace délimité, borné, un secteur, une zone
- un espace réservé, l'espace d'un contenu
- une région du corps, un espace personnel...

On voit donc la difficulté de dessiner un nouveau territoire qui englobe une variété de composantes. Tout était territoire et devient territoire.

Alors que le système doit être abordé de manière globale, sa représentation est souvent évolutive, parfois floue et mouvante. Il y a autant de représentants que d'individus avec leur particularité, leur histoire, un investissement affectif et culturel vécu. Ils se sont enracinés dans leur lieu de vie, ils se reconnaissent dans ce qui les entoure.

Ils se sont engagés dans un processus identitaire qui s'assimile à une symbolique, celle qu'ils ont imaginée et construite.

Ainsi, face au projet métropolitain, leurs réactions ne peuvent être ignorées, elles sont naturelles et légitimes et doivent être considérées. Plutôt que de répéter les mots "mixité", "vivre ensemble" et "solidarité", mots génériques, ne devrait-on pas plutôt démontrer comment l'évolution de l'habitat est possible même dans les secteurs diffus tout en ménageant le respect des résidents et en accueillant de nouveaux arrivants. Un effort de pédagogie de la part des élus serait bienvenu pour expliquer les enjeux de certains aménagements.

Le territoire du PLUm doit rassembler les territoires des 24 communes, il est indiqué dans son descriptif une volonté *"de garantir une cohérence de mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire en préservant l'identité de chaque commune"* mais aussi il sera assuré *"le respect de la diversité des territoires, la mise en valeur de leur spécificité et de leur cadre de vie"*.

Quelques constats locaux prouvent que les consignes ne sont pas toujours respectées et qu'il y aurait besoin parfois de formuler des exigences pour une meilleure réussite territoriale.

La métropole souhaite rester attractive, la qualité de ses paysages et son environnement devra donc perdurer. Il faudra veiller à la promotion du tourisme dans toute la métropole qui doit offrir au regard une diversité faite de témoignages historiques aux côtés d'une architecture contemporaine respectant l'héritage qui est confié aux communautés et s'intégrant de façon harmonieuse dans le bâti existant.

La métropole doit élaborer un projet politique de développement dans un cadre de vie de qualité suivant des règles précises imposées. Elle est un organisme vivant avec une structure et un fonctionnement.

Elle doit aux citoyens de son territoire : logements, transports et communications, une agriculture, des commerces et entreprises prospères, des services adaptés, une culture appréciée, une distribution de l'énergie et l'élimination des déchets.

Elle doit se montrer dynamique, être le moteur de la région, avoir une productivité reconnue en France et en Europe et rechercher la possibilité de s'inscrire dans une démarche ouverte aux marchés mondiaux.

Le territoire composé par Nantes Métropole est un territoire complexe. Une organisation globale devrait être privilégiée sur l'espace géographique des 24 communes afin de mieux pouvoir se projeter dans l'avenir. La gouvernance établie devrait mettre en œuvre des actions de gestion et d'aménagements. Elles devraient tenir compte des particularités locales, assurer la mobilité partout sur le territoire, proposer une répartition équitable des enjeux commerciaux en fonction des circuits organisés. Elle devrait avoir conscience des risques encourus et des pièges à éviter, y palier avant tout lancement de projets définitifs.

Elle devrait, ainsi que ses relais au niveau des communes :

- se consacrer à des actions de concertations réelles, fréquentes avec les citoyens sur leur vie quotidienne
- s'entretenir avec les acteurs économiques et sociaux
- faire le point des possibilités actuelles et futures avec les réseaux énergétiques
- s'informer sur les avancées programmables dans le domaine de la communication et de l'informatique
- accompagner les responsables de l'éducation et de la formation.

Elle doit être prête à toute adaptation et à toute amélioration.

La métropole est un territoire qui rassemble les collectivités de proximité. Elle ne peut qu'agir en coordination avec les autres collectivités et organismes existants sous le contrôle du pouvoir exercé par l'État. La mutualisation des moyens, la globalisation des décisions sont nécessaires mais il faut avoir conscience des dérives possibles, y veiller et suivre avec attention son évolution.